



Les territoires ont la parole ! Ile-de-France

Compte-rendu - 10 Septembre 2020

1 Participants & PPT

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site www.dastri.fr : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

2 Questions / réponses

NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.

2.1 Collecte des déchets

- **Comment est déclenchée la collecte ? Est-elle déclenchée à la demande des pharmaciens ? SYCTOM (Mme HUNEAU)**

La collecte est organisée selon une fréquence définie selon les poids collectés, les passages sont donc programmés à l'avance selon un calendrier fixe. Le pharmacien n'a donc rien à faire si ce n'est avant le passage de l'opérateur vérifier s'il y a bien des déchets à collecter et prévenir DASTRI si ce n'est pas le cas. Le jour de la collecte, il doit également s'assurer que les contenants sont bien accessibles pour faciliter la collecte.

- **Comment connaître le poids des contenants ? Les pharmaciens raisonnent plutôt en nombre de contenants et en volume (place occupée par les contenants), comment s'assurer que la fréquence retenue sera adaptée ? Ordre des Pharmaciens d'IDF (M. BICHET)**

Le poids est indiqué sur le bordereau de suivi de déchets et il est également disponible sur l'espace pharmacies accessible en ligne sur le site www.dastri.fr. Les fréquences sont appliquées selon la réglementation mais des passages plus fréquents peuvent être mis en place selon les contraintes des pharmacies, par exemple dans les zones urbaines denses où les espaces de stockage sont limités, des passages plus rapprochés sont possibles afin de limiter le temps de stockage.

- **Une collecte semestrielle est insuffisante pour les petites officines en IDF, qu'est-il prévu ? USPO 77 (Mme COCHET)**

Comme indiqué, DASTRI a déjà adapté la fréquence des collectes en Ile-de-France. Ainsi, les passages dans les pharmacies à faible capacités de stockage sont plus fréquents que ce qui est imposé par la réglementation. DASTRI va par ailleurs organiser une réunion avec les représentants des pharmaciens et les opérateurs de collecte pour leur présenter les ajustements de fréquence 2021, d'ici la fin de l'année.

- **L'allongement des fréquences de collecte (semestrielles) va poser des problèmes pour les DASRI mou (pansements et cotons générés lors des tests COVID19). Dès lors, que faisons-nous des sacs plastiques jaunes que nous avons reçu et qui permettent de stocker ces déchets ? USPO 77 (Mme COCHET)**

DASTRI n'est agréée que pour les DASRI perforants des patients en auto-traitement et utilisateurs d'autotests (réalisés sans l'intervention d'un professionnel de santé). Les DASRI mous ne sont pas pris en charge par la filière. De même que les TRODs réalisés en pharmacie ou les déchets issus de la vaccination antigrippale en pharmacie. Les déchets générés par les professionnels de santé doivent suivre une filière d'élimination spécifique. **L'ARS IDF (Mme SAILLARD)** confirme que les pharmaciens doivent prendre une prestation avec un collecteur de DASRI pour les déchets qu'ils génèrent.

Par ailleurs, il est indiqué que l'éco-organisme ne distribue pas de sac plastique pour les DASRI ; DASTRI fera le point avec l'opérateur de collecte d'Ile-de-France pour qu'il confirme qu'il ne s'agit pas d'une initiative de sa part. Seules les boîtes à aiguilles et les contenants de stockage (fûts plastique et caisses carton de 50L) sont distribués et collectés par DASTRI.

Il est rappelé que les caisses carton doivent être utilisées pour stocker les boîtes à aiguilles fermées définitivement, ces boîtes ne présentant alors plus aucun risque. Les fûts plastique doivent être utilisés pour les autres perforants qui ne sont pas dans un emballage sécurisé ou qui sont dans une boîte à aiguilles mal fermés (et donc non sécurisés).

- **Les pharmaciens indiquent observer une diminution des contenants non conformes. Mais connaît-on la conformité des déchets contenus dans les boîtes ? Ordre des Pharmaciens IDF (M. BICHET)**

Les boîtes font désormais partie du quotidien des patients, c'est un point très positif. Concernant la conformité des déchets, la réglementation ne permettant pas d'ouvrir les boîtes collectes, il n'est pas possible d'en connaître le contenu.

2.2 Traitement des déchets et recyclage

- **Le plastique des boîtes à aiguilles peut-il désormais être recyclé ? ORDIF, L'Institut Paris Région (M. LACOMBE)**

Un arrêté permet effectivement de récupérer de manière expérimentale le plastique (polypropylène) issu du pré-traitement par désinfection des DASRI. Le pré-traitement consiste en un broyage et un chauffage des déchets. A ce jour, un seul opérateur situé dans les Hauts de France est engagé dans cette expérimentation. Les résultats ne sont pas encore connus par DASTRI.

A noter, le plastique issu des boîtes à aiguilles déjà utilisées ne peut être réutilisé pour la fabrication de nouvelles boîtes à aiguilles compte tenu de la réglementation. Les règles pour intégrer du plastique recyclé dans les BAA sont très strictes et limitent cette possibilité.

Il est précisé que DASTRI travaille sur un référentiel de sécurisation des dispositifs médicaux en particulier ceux dits « complexes » i.e avec électronique et piles, pour limiter l'utilisation de suremballages lors du transport des déchets.

- **Les boîtes pourraient-elles être vidées pour permettre de les réutiliser ou les recycler plus facilement ? Région Ile-de-France (Mme COLOMBINI)**

La réglementation française impose l'utilisation de boîtes à usage unique et n'autorise pas la réouverture des contenants. Les boîtes à aiguilles et les déchets qu'elles contiennent suivent le même circuit d'élimination.

Il est précisé que la norme internationale ISO 23907 encadre la réutilisation des boîtes à aiguilles qui sont alors conçues spécifiquement pour pouvoir être réutilisées ; ce type de fonctionnement est en place dans différents pays (ex. Royaume-Uni, Australie ...). DASTRI souhaite encourager une évolution de la réglementation pour permettre la réutilisation des boîtes à aiguille par un même patient.

- **Les déchets de soins sont-ils triés lorsqu'ils se retrouvent sur les tapis de tri ? Ordre des Pharmaciens IDF (M. BICHET)**

Les déchets de soins ne doivent pas se retrouver sur les tapis de tri ; s'ils s'y retrouvent c'est qu'il s'agit d'une erreur de tri de la part des patients. Cette erreur peut provenir d'une confusion de la part des patients entre le jaune des boîtes à aiguilles et la « poubelle jaune » pour le tri des déchets ménagers recyclables.

Complément d'information du SYCTOM (Mme HUNEAU) : Lorsque des DASRI sont retrouvés sur un tapis de tri, la chaîne de tri est arrêtée et les DASRI retirés. Ils suivent ensuite la filière d'élimination adaptée (le centre de tri fait appel à un opérateur de collecte habilité à collecter les DASRI). Le SYCTOM a participé à la réalisation d'un guide INRS (avec notamment DASTRI et CITEO) et d'une affiche qui détaillent les étapes à exécuter en centre de tri face à ce type de problème.

www.inrs.fr/media.html?refiNRS=A%20823

2.3 Communication

- **Sur les réseaux sociaux, il ressort que les patients n'ont pas toujours de boîtes à aiguilles (les raisons ne sont pas forcément indiquées : pharmacie qui ne distribue pas de boîte, patient qui ne pense pas à en demander ...). Qu'est-ce qui peut expliquer cela ? ARS IDF (GROS-DAILLON)**

Réponse de l'USPO 77 (Mme COCHET) confirmé par l'Ordre des Pharmaciens d'IDF (M. Bichet) : aujourd'hui, les pharmaciens distribuent correctement les boîtes à aiguilles, il peut arriver de ne pas en proposer lorsque le patient l'a refusé à plusieurs reprises (en a déjà...). A noter, les pharmaciens constatent qu'il y a moins de boîtes qui reviennent en pharmacies que de boîtes distribuées ; et ne savent pas ce que ces boîtes deviennent. Si un patient demande une boîte à aiguille, il n'y a aucune raison de lui refuser.

→ Il apparaît nécessaire d'améliorer l'information aux patients.

- **Les pharmaciens ne sont pas forcément au courant de l'existence de supports de communication et du fonctionnement précis de la filière. Comment les impliquer davantage pour qu'ils informent au mieux les patients ? USPO 77 (Mme COCHET)**

DASTRI met à disposition des pharmacies une carte mémo à destination des patients. Il est possible d'en obtenir en faisant la demande directement à l'Eco-organisme. En complément, les

informations sont reprises sur l'étiquette des boites à aiguilles pour faciliter la diffusion du message aux patients.

→ Une réunion pourra être organisée avec l'USPO 77 pour étudier le meilleur moyen d'impliquer les pharmaciens et faciliter la diffusion des informations (aux pharmaciens et aux patients).

3 PLAN D' ACTIONS

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Organiser une réunion avec l'USPO 77 pour étudier le meilleur moyen d'impliquer les pharmaciens et faciliter la diffusion des informations aux pharmaciens et aux patients.	DASTRI	ARS	DEC 2020
Faire le point avec l'OPCT retenu en IDF concernant une éventuelle distribution de sac plastiques.	DASTRI	MEDICAL RECYCLING	SEPT 2020
Sensibiliser les patients, via les collectivités, sur les dangers de jeter les boites à aiguilles et les dispositifs médicaux perforants usagés dans les «poubelles jaunes» (collecte sélective).	DASTRI	COLT IDF	DEC 2020
Coller des stickers sur les tiroirs de stockage des médicaments des pharmacies pour rappeler qu'il est nécessaire de distribuer une boite à aiguille avec tel ou tel médicament (qui comporte ou est associé à un perforant).	DASTRI	USPO 77	2021